AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 novembre 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 796 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Ce règlement a pour objectif de déléguer à certains fonctionnaires et employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats, en établissant les limites financières et les conditions applicables à chacun. Il précise également certains pouvoirs exclusifs, notamment en matière d'embauche, de paiement, de réclamations et de formation des comités de sélection, ainsi que les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes au conseil municipal.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

Cet avis est donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec.*

DONNÉ À VAL-DAVID, le 13 novembre 2026

(Signé)

Me Patrick Trudeau
Greffier-trésorier adjoint